



Harcèlement moral 2/2

Par rudyamiensgwa, le 30/06/2009 à 14:12

Bonjour,
Bonjour a tous
Objet : Harcèlement moral

Elle croit en disant qu'elle est harcelée par le directeur que tout va s'arrangé (naïf de pensée sa, comme les menaces de licenciement qui pousse ces collègues au silence, naïf, naïf, je suis choquer comme vous, oui comme vous, que certain(ne) ne save toujours pas que on' est dans un pays de doit), mais je pense qu'ils vont faire le max pour la déstabilisé et faire tout pour que la direction régionale la licencie.

Elle n'a aucune preuve a présentée donc sera parole contre parole, les seules preuves qu'elle a seront ses collègues mais elles vont rien dire pour ne pas avoir de problème.

Les questions que vous vous posée :

Je suis qui ? Son ex copain

Pourquoi ce n'est pas ELLE qui parle à son non ? Elle n'a pas le courage et la force pour le faire, elle est trop affectée par cette situation de harcèlement.

Que doivent faire pour l'aidée, elle baisse les bras de jours en jours.

Il y a-t-il un article du code du travail qui permet à un tierce d'assisté à l'entretien de confrontation.

Merci encore pour vos effort de mobilisation, a nous consacré les quelques heures en plus de votre temps professionnel.

(Je me permets de m'excusée au prés de vous pour les fautes d'orthographe laissée dans cette appelle a l'aide)